



Credit solde par erreur et nouveau credit sans signature. Remboursement?

Par **MARIANACELESTE**, le **25/11/2022** à **18:09**

Bonjour,
Pourriez vous m'orienter sur le sujet suivant?

j'ai signé un credit en 2016 avec mon conjoint, pour ma residence principale.

En 2020, je me renseigne auprès de mon conseiller pour établir un nouveau crédit mais qu'à mon nom car en instance de divorce.

La conseiller a fait une simulation pour un nouveau credit d un montant équivalent au « restant du ».

Sans que je le sache elle a fait une erreur de manipulation, et a soldé notre credit initial et ouvert un nouveau.

Je précise: aucune offre de prêt a été envoyée, signée, accordée, etc. Je continue à payer le credit avec la meme mensualité dans la complète ignorance.

Je me rends compte qu'aujourd'hui que la banque a établi un nouveau credit, mais aucun papier, accord, signature, communication a et effectuée..

Quand je demande les papiers du dit crédit, il me demande de signer un « avenant » d un credit sous un autre numero, référencé 2016 mais avec le montant dû en 2020?.

A t il le droit de me faire signer pour ce montant et un nouveau credit?
peut t elle revenir en arriere et remette a plat le credit initial?

dois je payer le restant dû si aucun document m y engage ?
Quelle chances que le credit soit re transcrit nouveau dans leur back office? Le cas échéant:
L'assureur a clôturé notre assurance, donc est t il dans l obligation de reprendre le contrat
original qui a été clôturé par erreur?